Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre
Québec

Gradation des mesures à mettre en place par la RPA (excluant les unités de soins) dans un contexte de COVID-19

Table des matières

Définitions et abréviations 2

En tout temps 3

Dès la présence d'un cas (résident ou TdeS) 6

Milieu en éclosion 11

Liste des documents et liens de référence 16

Définitions et abréviations	
ÉPI	Équipement de protection individuelle.
Milieu en éclosion (Proposition de définition s'appliquant à la COVID-19 uniquement)	Le milieu est en éclosion lorsque 20 % des résidents ou 25 résidents sont atteints de la COVID-19 dans un intervalle de 10 jours, selon la 1re situation à être atteinte.
Milieu mixte	Pour les milieux présentant une mixité de clientèles (clientèle non regroupée géographiquement), lesmesures doivent être adaptées, mais selon le contexte d'éclosion, celles-ci pourraient être modulées par l'équipe PCI ou la DSPu. Ce sont les directives les plus restrictives qui s'appliquent si la clientèle partage le même espace. Par exemple, tous les résidents d'un étage comportant des places de RI-SAPA et des places de RPA seront gérés comme s'ils habitaient dans une RI-SAPA; le présent document ne s'appliquerait donc pas pour cet étage.
Fin d'éclosion	Moins de 10% des résidents ou 14 résidents et moins, selon le plus petit nombre, dans les 10 derniers jours.
RPA	Résidence privée pour aînés. À noter que les unités de soins en RPA ne sont pas visées par ce document.
SHA	Solution hydroalcoolique.
TdeS	Travailleurs de la santé.
Unité locative	Réfère à la chambre, l'appartement ou le studio.
Unité de vie	Réfère aux milieux de vie ou étages avec chambres et espaces communs partagés (toilette, salon, salle àmanger, etc.)

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

En tout temps	
Mesures à mettre en place	**Recommandations ou pistes d'intervention**
Pour les résidents	☐ Promouvoir l'hygiène des mains aux moments clés. ☐ Promouvoir l'autosurveillance des symptômes de maladies respiratoires infectieuses (COVID-19 et autres virus respiratoires tels que l'influenza et le VRS). Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses o Fièvre o Toux o Perte de goût ou de l 'odorat o Maux de gorge o Écoulements nasaux o Congestion nasale ☐ Le port du masque est facultatif mais s'applique tout de même dans un contexte d'étiquette respiratoire. En présence de symptômes, vous référez à la section Gestion d'un résident symptomatique et/ou positif.

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Pour les travailleurs de la santé (TdeS)	☐ Un TdeS ayant des symptômes doit procéder à un test rapide dès l'apparition de ceux-ci, en aviser son supérieur et respecter les consignes en vigueur dans son milieu de travail. ☐ Le port du masque est facultatif mais s'applique tout de même dans un contexte d'étiquette respiratoire. ☐ Les TdeS qui travaillent exclusivement hors milieu de soins doivent minimalement respecter les mesures de base en vigueur selon la CNESST. À noter que le milieu de travail pourrait exiger des mesures additionnelles lorsque requis : **CNESST – Ajustement des mesures sanitaires en milieu de travail (hors milieu de soins)** ☐ Revoir la formation PCI : les mesures de PCI et les étapes du port et du retrait des ÉPI. ☐ Effectuer des audits : hygiène des mains, revêt et retrait des ÉPI et désinfection des petits équipements et en diffuser les résultats à l'ensemble du personnel. ☐ Réserver la consommation de nourriture pour la salle de pause ou la salle à manger. ☐ Encourager le personnel à se changer à l'arrivée et au départ de son quart de travail. Prévoir un vestiaire. Identifier une personne de référence (champion PCI) sur tous les quarts de travail pour répondre aux questions sur l'application des mesures.

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Proches aidants et visiteurs	☐ Si votre présence est requise alors que vous présentez des symptômes, consulter la section "Comment apporter du soutien essentiel à une personne vulnérable lorsque vous ou la personne vulnérable avez des symptômes". ☐ Promouvoir l'hygiène des mains. ☐ Le port du masque est facultatif mais s'applique tout de même dans un contexte d'étiquette respiratoire. Il demeure prioritaire de protéger les résidents, particulièrement ceux considérés vulnérables.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

Inclure les recommandations précédentes

Dès la présence d'un cas (résident ou TdeS)

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Gestion d'un résident symptomatique et/ou positif	1- Résident symptomatique: ☐ Le résident qui a de la fièvre doit demeurer dans sa chambre ou son appartement. ☐ Il doit porter un masque s'il présente de la toux, un mal de gorge ou de la congestion nasale. ☐ Un test rapide de dépistage de la covid-19 doit être fait dès l'apparition des symptômes. 2- Résident positif au test rapide covid-19 ou autres virus respiratoires: ☐ Le résident malade doit, dans la mesure du possible, rester dans sa chambre ou son appartement jusqu'à au moins 5 jours suivant le début des symptômes. **Dans les deux situations, pour les 10 jours suivant le début des symptômes, les consignes suivantes s'appliquent:** ☐ Poursuivre l'isolement en cas de fièvre. ☐ Porter un masque en présence de toux, mal de gorge ou congestion nasale. ☐ Gardez vos distances avec les autres, autant que possible. ☐ Évitez les contacts avec les personnes vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes immunodéprimées et celles qui ont des maladies chroniques.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
	☐ Privilégiez les activités à distance, comme le télétravail. ☐ Évitez les évènements sociaux non essentiels. ☐ Avisez les personnes que vous fréquentez que vous pourriez être contagieux. ☐ Ouvrir la ventilation de la salle de bain/ouvrir les fenêtres. ☐ Évaluer la possibilité que le résident puisse recevoir Paxlovid si positif à la COVID-19. ☐ Mettre une affiche plastifiée sur la porte de l'unité locative en isolement: Précautions additionnelles gouttelettes-contact. ☐ Aviser le résident et sa famille de l'isolement en cours et des consignes à respecter. ☐ Surveiller la condition du résident pendant son isolement (peut se faire par téléphone). ☐ Servir les repas à l'unité locative pour les personnes en isolement. ☐ Dédier une salle de bain. Si salle de bain partagée, tenter d'obtenir une chaise d'aisance afin de la placer dans le lieu d'isolement du résident ☐ Prévenir le déconditionnement en personnalisant les interventions nécessaires. Une évaluation des risques est requise.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Gestion d'un travailleur de la santé (TdeS) symptomatique et/ou positif	Se référer au guide de la CNESST – Ajustement des mesures sanitaires en milieu de travail (hors milieu de soins). ainsi qu'au site Québec.ca : Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses.
Mise en place d'une station d'habillage	**Emplacement** : à l'extérieur de la zone en isolement (ex. dans le corridor). Possibilité que la station soit mobile (ex. chariot roulant). Faire la gestion des ÉPI et du matériel requis : • faire un inventaire du matériel à une fréquence régulière; • prévoir les commandes à l'avance (surtout pour la couverture des fins de semaine et des jours fériés). **Matériel requis** : ☐ solution hydro-alcoolique (SHA); ☐ masque médical; ☐ blouses (lavables ou jetables); ☐ poubelle; ☐ affiche plastifiée sur les étapes d'habillage et de déshabillage ☐ gants (de chaque grandeur);

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Mise en place d'une station de déshabillage	**Emplacement :** à la sortie de la zone en isolement (ex. dans l'unité locative, près de la sortie). Si la station est à l'extérieur de l'unité locative, elle doit être à plus d'un mètre de la station d'habillage pour éviter la contamination croisée. Si elle est sur un chariot mobile, prévoir une zone distincte de la zone d'habillage. **Matériel requis** : ☐ poubelle (identifiée souillée si elle est dans le corridor); ☐ solution hydro-alcoolique (SHA); ☐ affiche plastifiée sur les étapes d'habillage et de déshabillage; ☐ prévoir un sac pour lingerie souillée si blouses utilisées.
Mise en place d'une station de nettoyage et désinfection - Petits équipements de soins	**Emplacement :** si espace disponible pour une station distincte de la station de déshabillage. **Matériel requis** : ☐ solution hydro-alcoolique (SHA); ☐ lingettes désinfectantes; ☐ gants (de chaque grandeur); ☐ poubelle.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

Inclure les recommandations précédentes

Milieu en éclosion	
Mesures à mettre en place	**Recommandations ou pistes d'intervention**
Comité de gestion d'éclosion	Lorsqu'une éclosion est confirmée, identifier clairement les personnes responsables de la gestion de l'éclosion. Suggestion des membres pouvant composer le comité selon la réalité du milieu : ➢ propriétaire ou exploitant; ➢ responsable des soins : infirmière, infirmière auxiliaire, PAB; ➢ partenaires du CISSS ou de la PCI selon le fonctionnement interne; ➢ responsable du secteur alimentaire; ➢ responsable du secteur hygiène et salubrité; ➢ représentant du comité des usagers. Un minimum de 2 personnes est nécessaire pour composer le comité de gestion d'éclosion. Sa composition peut varier dans le temps, selon l'évolution de l'éclosion. ☐ Tenir des rencontres régulières et fréquentes pour le suivi de la situation. ☐ Documenter les décisions prises lors des rencontres. ☐ Selon l'évaluation et le jugement du comité de gestion d'éclosion, des mesures plus restrictives pourraient être appliquées.

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Déclaration d'éclosion	Signaler la situation d'éclosion à l'instance désignée par le CISSS (selon l'organisation des services prévue dans la région).
Communication dans le milieu	☐ Informer régulièrement l'ensemble du personnel, les résidents, les familles et le comité des usagers de l'état de situation et des mesures qui seront en place. ☐ Afficher à l'entrée du milieu de vie qu'une éclosion est en cours dans le milieu. ☐ Afficher les précautions additionnelles requises pour les unités locatives où sont hébergés des usagers suspectés ou des cas de COVID-19.
Gestion du personnel	Rehausser le ratio personnel-résidents au besoin pour que les mesures de PCI soient respectées.
Port du masque par les résidents	Le port du masque est requis chez les résidents ayant des symptômes. Selon l'évolution de la situation épidémiologique de votre milieu, le port du masque pourrait être recommandé en tout temps.

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Stations : - Habillage - Déshabillage - Désinfection des petits équipements	Se référer aux sections précédentes pour les recommandations, pages 8 et 9.
Personnes proches aidantes, bénévoles et visiteurs	Tous les visiteurs, bénévoles et les personnes proches aidantes doivent être formés et informés sur le respect des mesures de PCI (notamment sur l'hygiène des mains, le port et le retrait de l'ÉPI) et suivre les consignes pour avoir accès au milieu.
Déplacements, sorties ou congés temporaires	Se référer au site du MSSS Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses • Les résidents/usagers présentant de la fièvre doivent s'isoler
Hygiène et salubrité	Mettre en place une fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées (*high touch*) dans les aires communes qui est supérieure à une fois par jour (plurifréquence). Cette fréquence sera déterminée en fonction du risque de transmission.

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Suite… **Hygiène et salubrité**	☐ Utiliser le guide Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD. ☐ Indiquer au personnel quelles sont les unités locatives en isolement. ☐ Établir des routes de travail ou modifier les routes existantes afin d'augmenter les fréquences de nettoyage et de désinfection, en fonction du risque. ☐ Vérifier la possibilité d'augmenter le nombre de préposés en hygiène et salubrité par quart de travail. ☐ Nommer rapidement (si ce n'est déjà fait) un chef d'équipe en hygiène et salubrité. ☐ Prévoir idéalement un préposé par étage ou par zone. Si ce n'est pas possible, le préposé doit obligatoirement débuter le nettoyage et la désinfection par la zone froide, poursuivre dans la zone tiède et terminer dans la zone chaude. Il ne doit jamais retourner dans une zone moins contaminée dans le même quart de travail. L'unité locative est considérée comme une zone. ☐ Planifier une route de transport sécuritaire pour la gestion des déchets, et valider la route de transport pour la lingerie ainsi que pour la livraison des repas (le but est d'éviter le plus possible le déplacement des employés vers les zones chaudes). ☐ Revoir auprès du personnel H&S les mesures de PCI et les étapes du port et retrait des ÉPI. ☐ Avoir une liste des surfaces *high touch* à désinfecter. ☐ Avoir une quantité suffisante de matériel (ex. linges en microfibres). ☐ Utiliser les produits reconnus par Santé Canada. ☐ Prévoir une désinfection terminale des unités locatives à la fin de la période d'isolement (selon l'organisation du milieu).

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Salle à manger	Le comité de gestion d'éclosion peut décider de garder la salle à manger ouverte ou non selon la situation ou la source probable de contamination. Il est également possible d'instaurer des mesures supplémentaires, telles que : ☐ réduire le nombre de personnes par service; ☐ prévoir plusieurs services de repas; ☐ réserver des places attitrées aux résidents; ☐ remettre une distance de 2 mètres entre les tables pour favoriser la distanciation; ☐ remettre les mesures barrières (ex. plexiglass); ☐ ajouter une personne qui accueille les résidents à la salle à manger pour faire un rappel des mesures en vigueur (distanciation, hygiène des mains, port du masque jusqu'à ce que le repas soit servi et le remettre dès que la consommation est terminée); ☐ offrir l'option du service de livraison des repas à l'unité locative pour réduire l'achalandage à la salle à manger. Selon la capacité du résident à respecter les mesures (dont le port du masque, le respect de la distanciation, ainsi qu'éviter les regroupements et les personnes vulnérables), et une fois les critères d'isolement répondus, le résident peut reprendre sa routine de repas.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

Mesures à mettre en place	Recommandations ou pistes d'intervention
Activités sociales	Suspendre temporairement les activités sociales et les soins ou services externes (coiffure, soins de pieds, salle de cinéma, etc.), sauf pour les services essentiels, pour tout le milieu ou seulement pour les unités/regroupements géographiques en éclosion (ex. si la source de l'éclosion est identifiée), tels que : ☐ reporter le souper mensuel des anniversaires; ☐ reporter un souper spécial ou une sortie; ☐ reporter les visites portes ouvertes du milieu; ☐ mettre un nombre maximal de personnes permises par activité et réinstaurer un registre de présences; ☐ fermer un ou des espace(s) commun(s); ☐ retirer le nombre de places assises dans un espace commun pour favoriser la distanciation; ☐ retirer les fauteuils à 2 ou 3 places et remplacer par des fauteuils individuels avec distanciation; ☐ ajouter des distributrices de SHA dans les espaces communs, ainsi que des affiches plastifiées encourageant leur utilisation; ☐ toutes autres mesures qui, de l'avis du comité, permettraient de réduire la propagation du virus à l'intérieur du milieu de vie. ☐ Prévenir le déconditionnement en personnalisant les interventions nécessaires. Une évaluation des risques est requise.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec

Liste des documents et liens de référence

- (MSSS) Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD
- (CNESST) Ajustements des mesures sanitaires en milieu de travail (hors milieu de soins) – Mesures additionnelles
- (MSSS) Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés
- (MSSS) Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses

Document rédigé en collaboration entre le CISSSMO, le CISSSMC, le CISSSME et l'équipe MV-NOSO de la DSPu Montérégie.

Mise à jour : 2023-08-31